

Modalités pour l'obtention d'un soutien à l'achat d'un vélo électrique

Conditions d'octroi

- Etre âgé de plus de 14 ans.
- Etre domicilié sur la commune d'Avully.
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide similaire, y compris pour un autre VAE ou matériel.
- Avoir acquis le VAE ou le matériel dans l'année en cours.

Modalités administratives

- Se présenter au guichet de la Mairie, aux heures d'ouverture, muni de la facture originale, avec la preuve du paiement ainsi que d'un document d'identité valable.

Montant

- Fr. 350.-, versé en espèce directement.